

DESCRIPTION DU PROJET

Sur le territoire communal coexiste une grande variété de milieux de vie qui assurent et rendent possibles la préservation des équilibres naturels et le développement des espèces sauvages de la faune et de la flore. Ces milieux forment notre patrimoine naturel. Ils contribuent à l'identité communale.

Capital à transmettre aux générations futures, notre patrimoine naturel et paysager fait l'objet, pour en préserver les valeurs écologiques et sociales, d'une politique responsable de conservation et de gestion.

En 1995, « Année Européenne de la Conservation de la Nature », Beauvechain a été l'une des vingt communes de Wallonie sélectionnées pour élaborer un PCDN qui sera d'application en 1999.

En janvier 2008, la redynamisation du PCDN est à l'ordre du jour. Nouveaux partenaires, nouveaux projets d'actions, nouveaux groupes de travail, sur les thèmes de l'eau, la faune et la flore, les sentiers, la sensibilisation et les actions sur le terrain qui, dans la perspective du développement durable, n'ont pas attendu la signature de la Charte du nouveau PCDN pour être déjà actifs sur le terrain (PCDN Charte 2010 approuvée par le conseil communal du 22 février 2010 et signée par les partenaires du PCDN le 16 mars 2010).

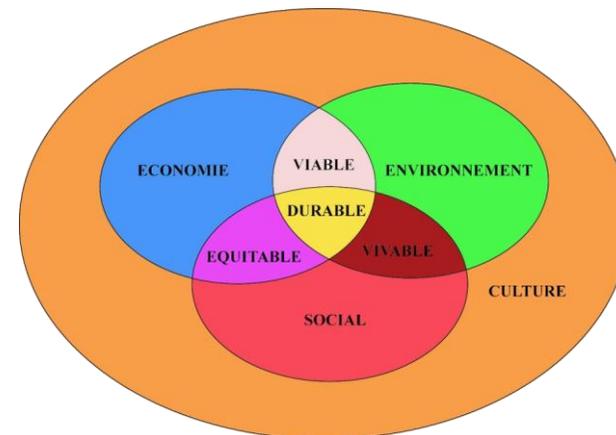
Voulant établir une politique cohérente en faveur de la biodiversité, plusieurs mesures ont été hiérarchisées en objectifs à court, moyen et long terme. Elles sont formulées dans un document pratique et opérationnel, un catalogue de propositions, particulièrement centrées sur le thème du maillage écologique, qui constituent le cœur du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

Ce plan qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de développement durable du Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local est le résultat d'un long travail d'écoute et de dialogue que les autorités locales ont mené en collaboration avec le conseiller en environnement et plus de quarante partenaires et représentants de mouvements associatifs de nos villages.

La préservation de notre ruralité, l'amélioration de notre cadre de vie, la participation à une politique de développement durable ne peuvent être le fait des seules autorités locales ; elles doivent constituer des objectifs concrets pour tous.

ETAT DU DOSSIER

Le partenariat du PCDN poursuit la mise en œuvre du programme d'actions PCDN Charte 2010 synthétisé en 41 fiches-projets à réaliser. En collaboration avec le groupe de travail « sensibilisation » du PCDN, une attention toute particulière est mise en œuvre pour que chaque action réalisée soit toujours mieux communiquée aux habitants de Beauvechain par des toutes-boîtes, des communiqués de presse, des brochures thématiques d'information, des expositions orientées sur l'environnement, un concours de dessins dans les écoles, un suivi de l'avifaune migratrice et nicheuse, etc.



Par ailleurs de nouvelles actions, d'ores et déjà décidées, comme l'organisation d'une *Journée de la nature* et d'une visite de la station d'épuration des eaux usées dite de Hamme-Mille, ainsi que la mise à jour de l'inventaire sur le terrain des arbres remarquables, la réalisation de « *BiodiBap*, biodiversité et bâtiment public » et l'analyse des dommages liés aux risques érosifs ou de ruissellement et de coulées de boues des terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les inondations (pour laquelle la commune a déjà sollicité la collaboration de la cellule GISER / SPW DGO3-DGARNE) sont autant d'actions à mettre en œuvre accompagnées par des actions de sensibilisation et d'information.

De plus, l'adhésion de la commune de Beauvechain au **Plan MAYA et à la Gestion différenciée des espaces verts**, d'ores et déjà initiés en 2011 par les autorités locales, implique de nombreux engagements à réaliser.

Être une « **commune MAYA** », c'est avant tout être un acteur de la préservation des abeilles mais aussi de la biodiversité. Aussi, il est impératif de reconstituer dans nos paysages des espaces riches en plantes mellifères et dénués d'utilisation, autant que possible, de pesticides.

Succinctement, Beauvechain, « commune MAYA », s'est engagée à :

- Planter et fleurir :
 - réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris ou haies mellifères,
 - incorporer dans les fleurissements réalisés par la commune (parterres communaux, bacs à fleurs, espaces publics...) au moins 20 % de fleurs mellifères, aussi pour les années à venir,
 - dans le cadre de la convention « Bords de routes - Fauchage tardif », réserver certaines zones à du fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs...).
- Être partenaire des apiculteurs :
 - organiser une rencontre annuelle avec les apiculteurs de la commune, voire avec des associations de défense de l'apiculture, afin d'identifier ensemble les attentes de chacun, les éventuels problèmes et parvenir à des solutions,
 - inventorier et mettre à disposition des sites pour le dépôt de ruches par les apiculteurs.
- Sensibiliser : définir une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes propre à la commune et instaurer *une semaine de l'abeille*.
- Etablir un **plan de gestion différenciée des espaces verts** sur la commune et une formation du personnel avec adoption d'un plan de réduction, voire d'abandon, de l'utilisation des pesticides.

Ainsi, les espaces verts gérés par la commune qui sont au cœur de nos villages et de notre quotidien vont être gérés différemment.

La gestion différenciée des espaces verts n'est pas l'abandon de gestion mais bien une autre gestion. C'est gérer les espaces verts différemment selon leurs fonctions et usages, c'est gérer les espaces verts en respectant l'environnement et la santé. La gestion différenciée, c'est aussi un enjeu social : offrir des espaces récréatifs dans les zones habitées ; un enjeu écologique : aider la biodiversité, réduire les pollutions ; un enjeu économique : optimiser les moyens matériels et humains ; un enjeu culturel : porter un nouveau regard sur l'art du jardinage et préserver le patrimoine naturel, historique...

La gestion différenciée concrètement à Beauvechain :

- c'est réaliser un inventaire détaillé des espaces verts existants, classer les espaces verts selon leurs usages et objectifs environnementaux, mettre en place une nouvelle gestion plus adaptée à chaque espace,

- c'est en matière d'herbes et d'arbres... créer des relais à la biodiversité. Grâce à la diversification des milieux, le gazon, le pré de fauche, l'arbre solitaire, la haie mixte, la prairie fleurie... se côtoient : la zone laissée en fauche tardive est un refuge pour beaucoup d'espèces, la haie aux essences locales et variées offre refuge et nourriture à la faune, la prairie fleurie allie biodiversité et esthétisme, l'arbre est adapté aux contraintes du milieu, le choix de plantes locales permet une floraison fournie et diversifiée, un espace peut être dédié au sport, la taille douce respecte l'arbre et l'accompagne dans son développement, etc.
- c'est en matière de lutte contre les plantes indésirables et les ravageurs... accompagner plutôt que lutter. La lutte chimique montre ses limites (pollutions, accoutumance). Des alternatives existent : étudier la nécessité du désherbage sur certains lieux, utiliser un désherbage sans produits chimiques, introduire des prédateurs naturels qui limitent les nuisibles, mettre du paillage sur des surfaces nues combine plusieurs avantages, placer des pièges qui permettent la capture naturelle des ravageurs, etc.

Une des missions des gestionnaires - autorités locales, service Cadre de vie de la commune et partenaires du PCDN - dans leur démarche d'amélioration des espaces verts est non seulement d'en être les entrepreneurs mais aussi de promouvoir et soutenir auprès de nos concitoyens les initiatives existantes et nouvelles autour de la gestion différenciée à Beauvechain.

Un plan d'actions défini est en cours d'élaboration ; il vise à sensibiliser, informer, former, favoriser les échanges, valoriser les expériences de gestion écologique, etc. par des toutes-boîtes, des communiqués de presse, des brochures et expositions thématiques, des conférences, des courriers ciblés, des e-mails, le site Internet de la commune, des panneaux d'affichage « gestion différenciée des espaces verts » à concevoir au cas par cas. Le pôle wallon de gestion différenciée accompagne la commune dans sa démarche d'amélioration des espaces verts.